

Oxyde de Manganese (II) MnO



■ Propriétés

Apparence	Poudre de couleur marron
Classification	Additif nutritionnel Oligo-élément : Oxyde de Manganèse (II) (3b502) Manganèse (Mn) : 61% (valeur typique).

■ Analyse chimique

Mn	61 % $\pm$ 1	MnO ₂	2%
AS - Arsenic ⁽¹⁾	< 100,0 ppm	Dioxines ⁽¹⁾	< 1 ng/kg i-TEQ
Cd - Cadmium ⁽¹⁾	< 30,0 ppm	Dioxines et PCB de type dioxine ⁽¹⁾	< 1,5 ng/kg i-TEQ
Hg - Mercure ⁽²⁾	< 0,1 ppm	PCB autres que ceux de type dioxine ⁽¹⁾	< 10 µg/kg i-TEQ
Pb - Plomb ⁽¹⁾	< 200 ppm		

(1) : Conformément à la directive 2002/32/CE et amendements.

(2) : Conformément aux recommandations AFCA-CIAL.

■ Informations d'utilisation

Instructions d'utilisation	Peut être utilisé dans les aliments pour toutes les espèces animales à une teneur maximale en manganèse (Mn) en mg/kg d'aliment complet avec 12% d'humidité : - poissons: 100 (total) - autres espèces : 150 (total) L'additif est incorporé à l'alimentation animale sous la forme de prémélange. Il peut être mis sur le marché et utilisé en tant qu'additif sous la forme d'une préparation.
Précautions d'emploi	Cet additif ne doit pas être utilisé dans l'eau d'abreuvement. Les exploitants du secteur de l'alimentation animale adoptent des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles appropriées pour parer aux risques potentiels d'inhalation et de contact cutané ou oculaire par les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, principalement à cause des métaux lourds qu'ils contiennent, notamment du nickel. L'utilisation de l'additif et des prémélanges requiert le port d'un équipement de protection individuelle approprié lorsque ces procédures et mesures ne permettent pas de ramener les risques à un niveau acceptable.

■ Autres informations

Conditionnement	Sac de 25 kg Big Bag de 1250kg
Stockage	A stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité. Durée de vie : 36 mois après fabrication en emballage d'origine



α FR 56024003

